

POUDRE FOURMIS

 **Cible : toutes les fourmis et les insectes rampants.**
TERRASSE - MAISON ET SES ABORDS - FOURMILIÈRES

DOUBLE ACTION :
EFFET CHOC + EFFET PERSISTANT 2 MOIS.

Poudre utilisable par poudrage ou arrosage pour combattre les fourmis qui envahissent les maisons et terrasses. Élimine les fourmis ainsi que les insectes rampants (puces, cafards, ravets, scolopendres, cent-pieds...). Agit quelques secondes après le contact.

Les fourmis emportent la poudre dans la fourmilière et entraînent rapidement sa destruction complète par empoisonnement. Son action insecticide persiste pendant 4 semaines.

Traiter les zones colonisées, les lieux de passages et les fourmilières pendant les périodes d'infestation. Traiter préventivement le long des plinthes, dans les coins, derrière les meubles, sous les éviers, le long des conduits.

DOSE D'EMPLOI :

Formulation à double usage :

En poudrage : .20 g/m², épandre régulièrement et sans excès la poudre sur les zones à protéger.

En arrosage : Diluer 20 g dans 1 L d'eau et appliquer 50 ml/m². Après traitement, nettoyer le matériel utilisé avec de l'eau.

RECOMMANDATIONS :

Traiter les endroits non accessibles aux enfants et aux animaux. Ne pas appliquer sur les végétaux. Ne pas balayer la poudre pour préserver son action. Se laver les mains après utilisation. Stocker le produit à l'abri de l'humidité et à l'écart de la chaleur.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

ACTO FOURMIS POUDRAGE - ARROSAGE

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les poussières. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P501 Éliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé dans une déchetterie. Ne pas jeter dans les ordures ménagères.



ATTENTION

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

SOJAM 2 MAIL DES CERCLADES CS20808 CERGY 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX

TÉL. : +33 (0)1 34 02 46 60 - FAX : +33 (0)1 30 37 15 90

SASU AU CAPITAL DE 5 180 000 € - RCS PONTOISE 2011 B 02551 - SIRET 533 577 490 00014 - CODE NAF 4675Z - TVA FR 70 533 577 490



FOUR 2
ÉTUI DE 1 KG
CARTON DE 6

POUDRAGE & ARROSAGE

Type de préparation :
Poudre (WP-DP) insecticide (TP18)

Composition en % (m/m) :

Cyperméthrine (CAS
n°52315-07-8) 0,4 %,
d-tétraméthrine (CAS
n°1166-46-7) 0,05 %

08-10-2025

 **FDS disponible**
sur www.quickfds.com